



# CONGRÈS 2016

ADULLACT

Compte-rendu du Congrès des 23 & 24 juin 2016

Médiathèque Émile Zola - Montpellier

soit

**Un document de 9 pages**

## 1. FLASH FOCUS ACCESSIBILITÉ

---

### CORENTIN VOISEUX ET JEAN-PHILIPPE MENGUAL (HYPRÁ)

Voir le PDF 

Pour Corentin VOISEUX et Jean-Philippe MENGUAL - fondateurs de la société Hypra - « Logiciels Libres et [inclusion numérique](#) » forment « un couple naturel ». « Le numérique laisse sur le bord du chemin des populations qui ne peuvent pas se l'approprier, ou l'utiliser, du fait de limitations techniques (déficiences physiques ou manque de compétence). » La démarche d'inclusion numérique vise à rendre l'outil utilisable en levant les limitations techniques et fonctionnelles, mais aussi de prendre en compte la dimension humaine : s'assurer que tous seront en capacité de [s'approprier les technologies](#). L'amélioration des outils au travers de l'ergonomie bénéficie à tous les utilisateurs. Dans les collectivités territoriales, ces enjeux concernent les usagers du service public, mais aussi les agents de la collectivité. Hypra propose un système flexible, adaptable à tous les contextes, ainsi que des formations pour tous.

### MATTHIEU FAURE (ADULLACT)

Voir le PDF 

Mathieu FAURE présente un nouveau service proposé par l'ADULLACT à ses adhérents : [Asqatasun](#) (fork de Tanaguru) établit un diagnostic de l'accessibilité numérique des sites internet. Des mesures automatiques sont effectuées sur le site, pour contrôler sa conformité aux normes du [W3C](#) et aux normes en vigueur en France, notamment le [Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations](#). La loi pour une République Numérique prévoit notamment que les collectivités devront dorénavant publier les données relatives à l'évolution de leur accessibilité. Les mesures et le diagnostic effectués par Asqatasun permettront de remplir cette nouvelle obligation légale, et d'améliorer les outils numériques que les collectivités mettent à la disposition du public.

## 2. CONFÉRENCE « BIENS COMMUNS »

---

### VALÉRIE PEUGEOT ([VECAM](#), [ORANGE LABS](#), [CNIL](#))

Voir le PDF 

Valérie PEUGEOT définit les Communs comme « une communauté regroupée pour faire vivre une ressource partagée (échappant à la propriété privée comme publique), qui définit des droits d'usage organisés par la communauté ». La communauté doit avoir une gouvernance, pour protéger et faire vivre la ressource.

Après une longue tradition de gestion communautaire, les Communs ont disparu du paysage juridique et intellectuel occidental avec l'émergence de la pensée libérale et de l'économie industrielle. Aujourd'hui pourtant, les Communs sortent à nouveau de l'ombre, à la faveur de trois grands courants : ceux de la pensée, de la technologie (notamment numérique), et de la politique.

Après avoir évoqué les grands contributeurs de la renaissance moderne des Communs, Valérie Peugeot évoque le levier que constitue l'émergence du numérique, à la fin des années 1970 aux États-Unis. Dans cette période d'utopies, « l'outil est un levier de transformation

individuelle qui construit du collectif ».

Ainsi, le « cœur » du numérique - internet et le web - a été construit comme des Communs. Les protocoles du [World Wide Web](#) sont ouverts, ce qui contribuera au dynamisme d'internet. Le numérique permet l'émergence de communautés déterritorialisées, comme [Wikipédia](#). En découplant les savoirs, les connaissances et les productions culturelles de leur support physique, la numérisation en fait des ressources pouvant être plus facilement partagées.

Les Communs se déploient aujourd'hui sur trois grands champs : la connaissance, la transition écologique, ainsi que la ville et le territoire.

Les savoirs, à l'exemple du logiciel libre, sont partagés, renouvelés, et coproduits : c'est même indiqué dans le slogan de l'ADULLACT : « par tous et pour tous ». On en a de nombreux exemples : le logiciel libre bien sûr ([GNU](#) et le noyau [linux](#)). Dans le domaine de la donnée : [Open Street Map](#) (géographique) et [Open Food Facts](#) (alimentation), l'[open hardware](#), ou encore [TelaBotanica](#), [Open Source Seed Initiative](#), et même la biologie de synthèse open source : [Do It Yourself BIO](#).

Alors que les acteurs publics peinent à s'emparer de la question de la transition écologique, de nombreuses initiatives voient le jour : [Pla d'Energia Participatiu](#) à Barcelone, le réseau d'achats en circuit court [Open Food Network](#), ou les panneaux solaires [Open Source Ecology](#). La [POC 21](#) a rassemblé des créateurs de projets opensource à finalité écologique, [Falling Fruit](#) répertorie les lieux où les citoyens peuvent glaner de la nourriture gratuite, et [Enercoop](#) propose de l'énergie renouvelable en France. L'un des enjeux actuels des Communs est de rendre le logement accessible à tous, et remettre le citoyen au cœur de la cité.

Les acteurs publics doivent être à la fois des protecteurs et des acteurs des Communs. Publier ses données en open data, faire le choix du logiciel libre, ouvrir ses archives publiques... Toutes ces actions contribuent aux Communs. En tant que protecteur, il doit empêcher de privatiser des ressources communes. La récente loi pour la République Numérique, offre de timides contributions aux Communs, mais les industries culturelles se sont opposées à nombre de dispositions comme la protection du domaine public, ou le principe même des Communs.

Si l'acteur public aide les Communs, il peut bénéficier en retour de la forte innovation sociale des communautés et de leur implantation sur le terrain. Il est possible d'inventer une nouvelle forme de partenariat : Partenariat-Public-Commun, où ville et communautés locales travaillent ensemble à une nouvelle forme de démocratie contributive. Un tel renouvellement nécessite un changement de posture de la part des acteurs publics. Cela peut faire peur car les Communs sont porteurs d'une logique de transparence. Au Japon, [Safecast](#) publie les niveaux de radioactivité aux alentours de Fukushima. Le site [www.nosdeputes.fr](#) a dû faire face à la réaction violente de certains élus face à cette initiative de transparence. Quand les acteurs publics comprennent l'intérêt de tels partenariats, cela donne lieu à de belles histoires, comme à Bologne qui a construit une charte des Communs avec ses habitants.

On peut faire cohabiter les secteurs public, privé, et les Communs, qui peuvent être complémentaires. Nombre d'acteurs du «privé ont bien compris l'intérêt d'utiliser des ressources « libres » pour enrichir leurs services, comme [Google](#) qui affiche les données de [Wikipédia](#) à côté des résultats de son moteur de recherches. Comment serons-nous capables d'utiliser une partie de la valeur sociale créée par des Communs pour être plus inventifs, plus créatifs, plus productifs ?

### 3. OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRÈS

---

M. Max Levita, vice-président de Montpellier Métropole souligne le dynamisme de la métropole qui compte de nombreuses start-ups. Si Montpellier Métropole utilise et soutient depuis longtemps le logiciel libre, la ville de Montpellier n'en est qu'au début de la démarche. La mutualisation entre les structures devrait amener de rapides progrès dans ce domaine.

M. Antoine Cao, expert technique, représente M. Henri Verdier, directeur de la DINSIC. Il rappelle la volonté de simplification de l'État. Le logiciel libre y a sa place, tant dans la modernisation de l'État que dans ses relations avec les Collectivités. Dans ce cadre, l'État souhaite sensibiliser, plutôt que d'imposer. M. Verdier met volontiers en exergue le principe de la multitude, selon lequel on est plus intelligent à plusieurs. L'État, au travers de la DINSIC, manifeste son soutien à l'effort de l'ensemble des collectivités, citoyens et associations.

M. François Elie, président de l'ADULLACT conclut ce discours d'ouverture en souhaitant aux participants un bon congrès 2016.

### 4. FLASH FOCUS ÉDUCATION

---

#### SYLVIE MALEZIEUX (OPEN SOURCE SCHOOL)

Voir le PDF 

Alors que l'open source et le logiciel libre sont de plus en plus présents dans les entreprises, on constate le manque d'informaticiens compétents. C'est la raison de la création de l'Open Source School, en partenariat avec l'État, le Conseil National du Logiciel Libre, et de nombreuses entreprises. Deux premiers établissements ont ouvert à Montpellier et Lyon, et de nouvelles ouvertures sont prévues. L'OSS propose des formations en alternance, aux niveaux bac +3, +4 et +5, avec une double compétence : gestion d'infrastructure et développement logiciel. L'école ouvrira par ailleurs cinq MOOCS libres d'accès avant fin 2016.

#### FRANÇOIS ELIE (PROJET LIBREDUC)

Voir le PDF 

François Elie représente Pierre Jarret (Ligue de l'Enseignement, fédération de l'Aisne) sur le projet : « LibrEduC : une clé pour ouvrir la porte de la citoyenneté numérique ». L'idée est de distribuer des ressources libres pour l'éducation, sur un support numérique (clé USB, DVD...) bootable sous Linux / Ubuntu. Ces supports comportent des outils (logiciels libres) mais aussi des ressources (cours, textes littéraires et philosophiques) en format ouvert et sous licence libre. L'image est disponible sur la forge l'ADULLACT, afin de produire et d'enrichir collaborativement les contenus. Il s'agit d'encourager ce nouveau mode de coopération et de production de Communs, et de placer les enseignants en position de producteurs plutôt que de consommateurs.

Il existe déjà des projets comparables, mais l'originalité de LibrEduC est de s'appuyer sur la forge (financée par des fonds publics) pour permettre aux collectivités d'utiliser l'argent public pour encourager les enseignants à produire plutôt qu'à acheter. Les premières ressources produites concernent le niveau lycée.

## 5. TABLE RONDE « MUTUALISONS ENSEMBLE »

---

Présentée par François Elie : on mutualise souvent POUR les autres, parfois CONTRE d'autres... mais pas suffisamment AVEC les autres ! D'où le titre de cette Table Ronde : « Mutualisons ensemble »

La mutualisation se retrouve à tous les niveaux des structures administratives françaises. Antoine Cao ([SGMAP-DINSIC](#)) présente le cas de la création de la DINSIC au sein de l'État. En remplacement des services informatiques autonomes des ministères, la naissance de la DINSIC visait à organiser un système commun de gestion des administrés, pour en assurer la cohérence. Les premiers chantiers ont concerné les infrastructures, avec la mise en place d'un réseau unique entre les ministères (le [RIE](#)). L'État mutualise également ses applications, comme le système de programmation budgétaire « [Chorus](#) », utilisé par plusieurs ministères. Désormais tous les projets importants doivent être soumis à l'approbation de la DINSIC qui vérifie leur fiabilité, mais aussi, peut suggérer à certains services ayant des besoins convergents de travailler ensemble.

Sylvain Defromont, DSI du [Centre de gestion Nord](#), et président de l'association [Déclic](#), présente la mutualisation réalisée par les centres de gestion de la fonction publique territoriale. Ces structures de mutualisation, instaurées par l'État pour gérer les ressources humaines des petites et moyennes collectivités territoriales, ont rapidement été sollicités pour proposer également une assistance à l'utilisation des outils informatiques par les collectivités. L'un de leurs principaux chantiers actuels est la dématérialisation, pour laquelle la mutualisation présente un réel intérêt, notamment en ce qui concerne le développement et la mise à disposition de plateformes communes.

Les EPCI ont pour mission de mutualiser pour le compte de leurs communes-membres. Ces nouvelles structures ne sont pas en concurrence avec les centres de gestion, mais suscitent une synergie, avec des transferts de compétences, et l'identification de nouveaux besoins. Mathieu Rué représente [Clermont Communauté](#), un EPCI qui pratique la mutualisation depuis plusieurs années, en réponse à des besoins spécifiques tels que la dématérialisation des flux financiers prévue par la réglementation. Clermont Communauté utilise des produits ADULLACT ([i-parapheur](#), [S2LOW](#)), qu'il met à disposition des communes membres. Ce service répondait d'abord à des besoins urgents de certaines communes, puis une mutualisation plus formalisée a été mise en place : infogérance (mise à disposition de moyens humains), applications mutualisées sur datacenter (messagerie), et ingénierie pour mener une réflexion sur de futurs services communs.

[Somme Numérique](#) est un syndicat mixte, constructeur du réseau local de haut débit, pour lequel Lenny Cartier est en charge de l'administration numérique. Dans ce département rural, les collectivités sont pour la plupart trop petites pour avoir leur propre service informatique, ce qui a fait émerger un besoin de mutualisation. Cela suppose un travail avec des éditeurs de logiciels, accompagner le déploiement d'outils, et une mutualisation avec les grandes collectivités, Métropole et Conseil Départemental, qui déploient des solutions, puis les mutualisent pour en faire bénéficier les plus petites structures.

À tous les niveaux du territoire, on retrouve des organismes qui pratiquent la mutualisation, et parfois pourraient entrer en concurrence. D'où la question : comment mutualiser ENSEMBLE ?

Antoine Cao souligne une condition essentielle de la mutualisation : parler le même langage et se comprendre. En informatique, c'est l'« interopérabilité ». La DINSIC vient d'ailleurs de publier la [V2 du RGI](#), et ce mouvement d'unification se généralise au niveau international.

Aux origines de la mutualisation, il y a eu la gestion du risque, avec la création de mutuelles d'assurance. Puis on est passés à la mutualisation des outils, ainsi qu'à celle de la connaissance et des données : l'open data. Ce mouvement a débuté par des initiatives isolées, et actuellement [Etalab](#) propose aux collectivités une mutualisation, notamment avec la plateforme [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr). Il a également mis en place des groupes de travail pour constituer une communauté, recenser les services offerts et partager les bonnes pratiques. Il convient de bâtir ensemble des référentiels pour assurer l'ouverture des données, mais également garantir leur protection et leur conservation.

Il reste du chemin à accomplir : faire entrer l'interopérabilité dans les pratiques des services de l'État, mutualiser davantage en mettant à disposition ses sources logicielles, ou en mettant en place une plate-forme unique pour les marchés publics. Les collectivités locales ont parfois des difficultés à se coordonner. Pourtant, pas à pas, on avance. L'État veille à ne pas dissocier l'administration centrale de celle des collectivités : le SGMAP apporte son appui avec le [Programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale \(DcANT\)](#).

François Elie relève malicieusement qu'« Il y a une chose qui va nous rendre intelligents : c'est que nous sommes de plus en plus pauvres. Eh bien depuis 2005, il s'est produit un appauvrissement des collectivités, qui va nous rendre très très intelligents ! »

Teasing : le 30 juin, l'[INRIA](#) va dévoiler [l'un des projets les plus importants de l'Histoire](#) !

## 6. FLASH FOCUS AMIES

---

### FRANÇOIS ELIE (ADULLACT) ET RÉMI DUBOURGET (ADULLACT PROJET)

À la recherche d'interactivité avec leurs administrés, les collectivités ont vite perçu l'intérêt des applications mobiles, notamment à des fins de signalement d'anomalies. Les applications sont nombreuses, mais avec un maillage souvent complexe des compétences territoriales, il est difficile pour l'utilisateur de choisir son destinataire, et d'installer l'application adéquate.

Pour simplifier la démarche des usagers, l'idée a germé d'un réseau pour « fédérer » toutes les applis des collectivités locales en une seule : AMIes (pour : « Applications Mobiles IntelligentES »). D'après sa géolocalisation, l'utilisateur est orienté vers les applications proposées par les collectivités locales membres du réseau AMIes, pour qu'il puisse compléter un formulaire que le réseau acheminera par courriel à la collectivité choisie.

Du côté des collectivités, chaque créateur de formulaire enrichit le réseau : les nouvelles notules (formulaires) deviennent disponibles pour l'ensemble des applis : « On ne paie qu'une fois », rappelle François Elie, qui insiste sur la nécessité d'occuper au plus tôt ce terrain.

## 7. COMPTOIR DU LIBRE

---

### MATTHIEU FAURE (ADULLACT)

Voir le PDF 

Il n'est pas facile de choisir un logiciel professionnel : l'offre est très dispersée, on n'en a souvent qu'une vision partielle. D'où la nécessité de créer un pont entre les demandeurs, les développeurs, et les prestataires. Comptoir du Libre veut devenir le répertoire des logiciels libres métiers, et donner aux décideurs des indications pour les guider dans leurs choix. Il est collaboratif : chacun peut contribuer aux contenus en soumettant l'inscription de logiciels dans le répertoire, en déposant son avis, les coordonnées de son prestataire, etc. Par ailleurs, le site publie, en partenariat avec l'association [OW2](#), une série d'indicateurs automatiques permettant d'évaluer le degré de maturité du logiciel.

Le Comptoir du Libre est sur le point d'ouvrir : les congressistes sont invités à déposer les premières contributions, en attendant l'arrivée imminente de la saisie collaborative, et le déploiement simplifié avec [Docker](#). ADULLACT collabore avec [Etalab](#), [l'Inria](#) et [OW2](#) sur ce projet.

## 8. PRIX DES COLLECTIVITÉS

---

### MAISON DES COMMUNES DE VENDÉE

[PLEIADE](#) (Plate-forme d'Échanges Informatiques et d'ADministration Électronique) accompagne les collectivités membres du syndicat e-Collectivités Vendée dans la mise en œuvre de leur administration électronique, selon un principe de mutualisation. Né en 2011, le projet a été mis en production en 2013. Il est très simple d'utilisation, et permet d'assurer la gestion électronique des documents avec plusieurs logiciels (dont certains de l'ADULLACT). Le portail est destiné à devenir le bureau virtuel de l'agent, avec l'ajout d'une fonction d'archivage.

### VILLE DE MARSEILLE

Voir le PDF 

Un système Libre de gestion des Autorisations du Droit des Sols (ADS), présenté par la [Ville de Marseille](#). [OpenADS](#) est une évolution du noyau Libre OpenFoncier ([OpenMairie](#)), développée pour la Ville de Marseille afin de mieux intégrer l'application dans le cœur de métier de la direction de l'urbanisme : enregistrer les demandes de permis de construire et y répondre dans les délais légaux, mais aussi dématérialiser les documents pour les intégrer dans la GED (Gestion Électronique des Documents). Le code source du logiciel a été déposé sur la forge de l'Adullact.

### VILLE DE GRENOBLE

Voir le PDF 

L'informatique vieillissante des 40 écoles primaires de la [Ville de Grenoble](#) nécessitait une remise à niveau, l'occasion de mettre en place une solution intégralement Libre. La DSI a opté pour des postes-clients et serveurs Debian raccordés au réseau internet de la Ville, équipés d'outils partagés, notamment l'annuaire [AGAPE écoles](#) développé par la Ville de Grenoble. Une installation expérimentale fonctionne depuis 2015, et en 2019 les 750 postes des écoles

grenobloises seront tous équipés. Outre le déploiement, la DSI assure l'accompagnement auprès des enseignants : formation à l'environnement Debian et à LibreOffice, fiches de procédure, assistance et prise en main à distance. Après un an de fonctionnement dans l'école volontaire, la solution technique est stabilisée, et l'accompagnement au changement a été intégrée, en lien étroit avec l'académie.

## VILLE DE PARIS

Cette application a été mise en place par la [Ville de Paris](#), afin de donner aux usagers l'accès aux services municipaux. Cette solution offre à l'opérateur une vision à 360° de la gestion de relation usager, elle décloisonne les services en permettant de passer facilement d'un secteur à l'autre pour mieux répondre aux questions. En optant pour une solution Libre, Paris a fait le choix de la souveraineté et de la mutualisation ; les villes de Lyon, Marseille, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes pourraient bientôt l'adopter.

## COGITIS

Le syndicat d'économie mixte [Cogitis](#) a mis en place cette plate-forme de services numériques pour les agents des collectivités, qui regroupe des fonctions d'accès aux services en ligne, dématérialisation de la gestion des documents, gestion du courrier et des flux, stockage, etc. Pour l'utilisateur, le service se présente comme un portail donnant accès aux modules correspondant à ses autorisations.

## ILE-DE-FRANCE

Voir le PDF 

Avec Babylone, la [région Île de France](#) a entièrement refondu son système informatique de gestion des élus, avec une démarche open-source gérée en méthode agile. L'application comporte un référentiel complet des élus régionaux : candidatures, mandatures, historique etc. Ces données sont utilisables pour des analyses. Babylone, placé sous licence CeCILL, est le premier logiciel Libre de gestion d'assemblées, et peut être utilisé par des régions, départements, et métropoles.

## 9. PARIS OPEN SOURCE SUMMIT 2016

---

### JEAN-CLAUDE ELINEAU (PÔLE AQUINETIC)

Voir le PDF 

Jean-Claude ELINEAU, président de [Pôle Aquinetic](#), copréside la deuxième édition de [Paris Open Source Summit](#), la vitrine du Libre et de l'open source en France, avec cette année un accent mis plus particulièrement sur l'activité dans les régions. Le salon a pour objectif de représenter l'ensemble de la filière open source française. Le format de Paris OSS 2016 est structuré autour de cinq prismes : technique, entreprise, société, formation, et grands utilisateurs. L'OSS impulse diverses actions tout au long de l'année : hackatons, rédaction de livres blancs, structuration de communautés... qui trouveront leur point d'orgue les 16 et 17 novembre 2016 aux Docks de Paris avec une bourse à l'emploi, des trophées du Libre, projets d'étudiants, et le tour des 13 clusters régionaux du Conseil National du Logiciel Libre.

## 10. LABEL « TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE »

---

### BÉATRICE JEAN-JEAN (ADULLACT)

Voir le PDF 

L'ADULLACT, entourée d'un comité regroupant l'[AFUL](#), l'[APRIL](#), [Aquinetic](#), le [SGMAP](#), et des représentants de collectivités, lance un nouveau label : [Territoire Numérique Libre](#), destiné à promouvoir l'utilisation d'outils libres dans les collectivités territoriales. Outre le logiciel Libre, le label valorise également l'usage de formats ouverts, la coopération, l'ouverture des données publiques, et le soutien à l'écosystème Libre. Les candidatures au label 2016 seront ouvertes du 1er juillet au 30 septembre 2016 sur le site [territoire-numerique-libre.org](http://territoire-numerique-libre.org), et les labels seront remis le 15 novembre, en marge de l'événement [Paris Open Source Summit 2016](#).

## 11. REMISE DU PRIX DES COLLECTIVITÉS ET CLÔTURE

---

Après vote des participants, le Prix des Collectivités 2016 est décerné à la Ville de Marseille pour le projet [OpenADS](#), logiciel Libre de gestion des autorisations des sols.

Le prix est remis par [Jean-Louis ROUMEGAS](#), député de l'Hérault, qui évoque la nécessité de transparence, d'indépendance et de souveraineté dans la sphère publique, portées notamment par le numérique Libre. L'exemple d'[OpenADS](#) illustre le cercle vertueux du logiciel Libre : une fois le noyau développé et placé sous licence Libre, des prestataires ont pu accompagner l'installation du logiciel dans d'autres villes, qui ont ajouté de nouvelles fonctionnalités au patrimoine commun, et créé une nouvelle communauté. M. ROUMEGAS souligne également la dimension économique de tels projets, et notamment la nécessité de former des développeurs en France, pour une relocalisation de l'économie et des emplois.